

# DOCUMENT D'OBJECTIFS



## SITE NATURA 2000 SAINT BEUZIRE « FR4301083 »



## 1- AVANT-PROPOS

L'intégration du site de Saint Beauzire dans le réseau Natura 2000 (*Cf Carte 1*) a débuté en 1999, avec sa désignation en tant que Site d'Intérêt Communautaire (SIC). Cette désignation se justifiait par la présence du Cuivré des marais. La première mention de ce papillon remontait à 1992, et depuis, il s'avère que le site accueille une population significative.

Attiré par le caractère humide des lieux, et aidé par la présence d'autres populations dans le département du Puy-de-Dôme, cette population de Cuivré des marais a longtemps été la seule répertoriée en Haute loire. Les avis d'experts divergent entre une stratégie d'expansion de ce papillon ou bien une relique découverte tardivement.

10 ans après, la démarche Natura 2000 est lancée sur le site, avec la désignation par l'Etat d'une structure porteuse: le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier, collectivité territoriale locale. Sa mission : rédiger le document d'objectif en partenariat avec les services de l'Etat et les acteurs locaux, afin d'ensuite lancer le processus d'animation et de contractualisation sur le site.



*Cuivré des marais (Lycaena dispar)*

## 2- DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR8301083 « SAINT BEAUZIRE »

---

### Maître d'ouvrage

---

MEEDM – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de l'Auvergne  
Suivi de la démarche : Service Eau Biodiversité et Ressources, Pierre TABOURIN, DREAL Auvergne  
Service du patrimoine environnemental, Flora MICHAUD, DDT Haute Loire

### Structure porteuse

---

SMAT du Haut Allier

### Opérateur

---

SMAT du Haut Allier

### Rédaction du document d'objectifs

---

**Rédaction / Coordination / Cartographie** : Martin DUFOURNET, Pierre JOUBERT

**Contribution au diagnostic écologique** (rédaction / cartographie) : Delphine BENARD (CEPA) pour les habitats, Nicolas MOULIN (indépendant) pour le Cuivré des marais, Romain LEGRAND (CEPA) pour les chauves souris.

**Contribution / Synthèse / Relecture** : Camille BOITTIN, Laurent BERNARD (Service environnement du SMAT du Haut-Allier)

**Validation scientifique** : *membres du CSRPN Auvergne chargé de suivre l'élaboration du Docob*

### Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

---

Cartographie des habitats :

- Delphine BENARD, CEPA (2006), Inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR8301083 « Saint Beauzire »

Inventaire de « groupes taxonomiques » :

- Nicolas MOULIN, (2009), Etude des Lépidoptères d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « Saint Beauzire » FR8301083

- Matthieu BERNARD, CSA (2009), Etude des populations de chiroptères d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « Saint Beauzire » FR8301083

## Crédits illustrations

---

Photographie couverture : JOUBERT Pierre, 2010

Illustration couverture : FELLONI Claire, 2007

Illustration p.2 : [domenicus.malleotus.free.fr](http://domenicus.malleotus.free.fr)

Illustration p.8 : [www.natura2000tourism.eu/aboutnatura2000.html](http://www.natura2000tourism.eu/aboutnatura2000.html)

Photographie p.10 : JOUBERT Pierre, 2010

Illustration p.40 : FELLONI Claire, 2007

## Référence à utiliser

---

DUFOURNET M., JOUBERT P., (2010) – *Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Saint Beuzire » FR8301083, SMAT du Haut-Allier, 53 p.*

### **3- REMERCIEMENTS AUX PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DE CE DOCUMENT**

---

Monsieur le Préfet de la Haute-Loire

Raymond BERTHUI - Gérard RACHER, maires de la commune de Saint Beuzire

Les Conseillers Communautaires de la Communauté de Communes de Blesle

Jean-Noël LHERITIER, Conseiller général du canton de Brioude - Nord

Alain BERCHEBRU DE FOUCAUD – Lucien MARCHAUD – Eric MARCHAUD – Serge DOUX, propriétaires et gestionnaires

Pierre TABOURIN, DREAL AUVERGNE

Flora MICHAUD - Jean Jacques GIRARD, DDT Haute Loire

Isabelle LALOUELLE - Sébastien OUIILLON, ONCFS

Didier BOUQUET - Laurent SAGNOL, ONEMA

Delphine BENARD, CEPA

Laurent GUILLAUD, Chauve Souris Auvergne

Bruno FOURNIER, CRPF Haute-Loire

Clément DELAIR – Robert BOREL, Syndicat des propriétaires forestiers privés Haute-Loire

Mireille DROUILLAT, Chambre d'Agriculture Haute-Loire

Fabrice VASSORT, ADASEA Haute-Loire

Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs.

## 4 - SOMMAIRE

---

1. AVANT PROPOS.....	p. 2
2. DOCUMENT D’OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR8301083 « SAINT BEAUZIRE ».....	p. 3
3. REMERCIEMENTS.....	p. 5
4. SOMMAIRE.....	p. 6
5. INTRODUCTION GENERALE.....	p. 7
6. NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE.....	p. 8
7. FICHE D’IDENTITE DU SITE .....	p.10
8. TABLEAUX ET SYNTHESSES .....	p. 14
1. Diagnostic.....	p. 14
2. Objectifs de développement durable : enjeux/objectifs.....	p. 27
3. Propositions mesures de gestion .....	p. 32
4. Suivis.....	p. 35
9. CONCLUSION .....	p. 40
10. BIBLIOGRAPHIE .....	p. 41
11. ANNEXES .....	p. 42

## 5- INTRODUCTION GENERALE

D'une surface de 17 ha, le site Natura 2000 « Saint Beauzire » recouvre les versants d'un petit vallon, en contre bas du château de Lespinasse, situé sur la commune de Saint Beauzire (*Cf Carte 2*). Il a été désigné pour sa population significative de Cuivré des marais, qui a longtemps été la seule répertoriée en Haute Loire. On se retrouve en effet en limite australe de son aire de répartition. Sa présence s'explique par le caractère humide du lieu, où sont situées les plantes hôtes de sa chenille (rumex) et celles qu'il affectionne au stade adulte (menthes, berces, chardons ...).

Les milieux humides sont bien représentés sur le secteur, se traduisant par un plan d'eau, un fossé récupérant les eaux de quelques rigoles de drainage, des prairies humides et une mégaphorbiaie. Ce dernier milieu constitue d'ailleurs un habitat d'intérêt communautaire.

Au cours d'une étude sur les chiroptères, menée en 2009, il s'est avéré que le site présentait une diversité remarquable de chiroptères (9 espèces différentes au total), dont 2, d'intérêt communautaire à savoir le Grand/Petit Murin et la Barbastelle. Cette diversité est due à une mosaïque de milieux, alternant entre prés, bois et étang, ainsi que la présence de nombreux éléments linéaires : haie de vieux arbres, fossé humide... Bien que de superficie restreinte, le patrimoine écologique du site est donc fort.

Le Syndicat Mixte du Haut Allier a été désigné structure porteuse et opérateur du site, en janvier 2009. Ce syndicat de Communes a donc été amené à élaborer le Document d'objectifs du site, selon les phases suivantes :

- Inventaire et analyse écologique et socio-économique,
- Définition et hiérarchisation des enjeux et objectifs,
- Propositions d'actions.

Afin de mener à bien ce travail, chacune de ces phases a été réalisée en partenariat avec un groupe de travail, composé d'acteurs locaux et validées par un comité de pilotage local.

Ainsi, après une rapide présentation de la démarche Natura 2000, ce document vous décrira le travail réalisé et les résultats.

## 6- NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

### NATURA 2000 : UN RESEAU DES SITES EUROPEENS

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

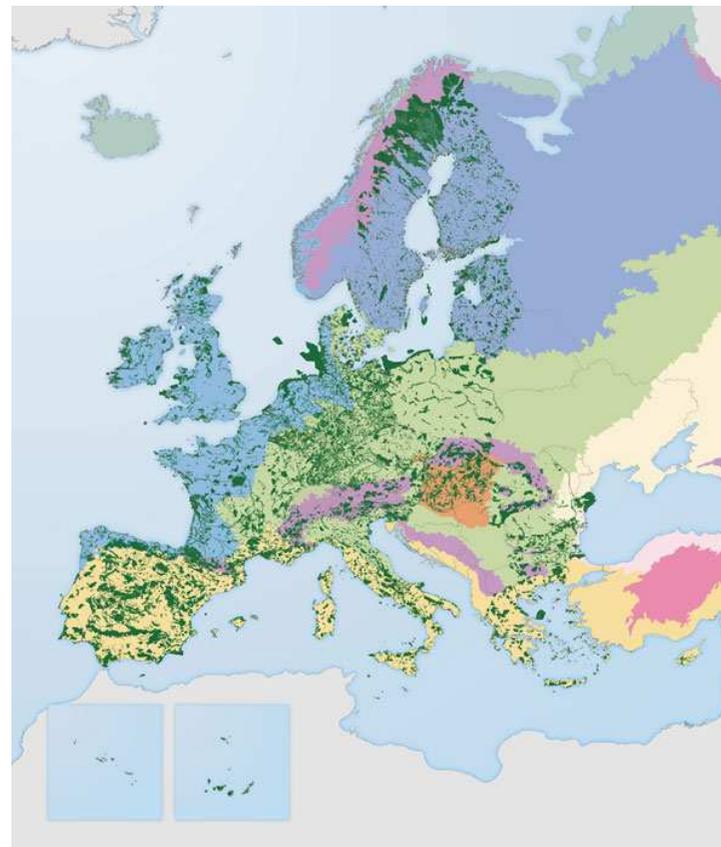
Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

### NATURA 2000 EN EUROPE

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives (CTE, juillet 2007) :

- 21 474 sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit 62 687 000 ha. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- 4 830 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit 48 657 100 ha. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).



*En vert : sites Natura 2000*

## **NATURA 2000 EN FRANCE**

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1 705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain soit 6 823 651 ha hors domaine marin, qui lui, représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1 334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

## **NATURA 2000 EN AUVERGNE**

Le réseau auvergnat de sites Natura 2000 comprend 94 sites qui couvrent 375 300 ha, soit 14,3 % du territoire régional :

- 82 sites (pSIC et SIC) au titre de la directive habitats. Ils couvrent 3,6 % de la surface de la région, soit 95 000 ha,
- 12 sites (ZPS) au titre de la directive oiseaux. Ils couvrent 12,2 % de la surface de la région, soit 320 000 ha,
- 2 100 km de rivières.

## 7- FICHE D'IDENTITE DU SITE

---

Nom officiel du site Natura 2000 : **Saint Beuzire**

Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC): **03/1999**

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : **Non**

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **Oui**

Numéro officiel du site Natura 2000 : **FR8301083**

Localisation du site Natura 2000 : **Région Auvergne**

Localisation du site Natura 2000 : **Département de la Haute-Loire (43)**

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **17 ha**

Préfet coordinateur : **DIDIER Richard Préfet de Haute-Loire**

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : **M. LHERITIER Jean Noël**

Structure porteuse : **SMAT du Haut Allier**

Opérateur : **SMAT du Haut Allier**

Commissions ou groupes de travail : **Groupe de travail toutes thématiques**



## **Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 :**

### **Etat :**

---

Monsieur le Préfet de la Haute-Loire  
A l'attention de Mme GAGNE  
Direction des actions inter ministérielles  
Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme  
6 avenue du Général de Gaulle B.P. 321  
43011 LE PUY EN VELAY CEDEX

Direction Départementale des Territoires (DDT)  
A l'attention de Flora MICHAUD  
13 rue des Moulins  
BP 350  
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement (DREAL)  
65 boulevard Mitterrand  
B.P. 163  
63004 CLERMONT FERRAND CEDEX

### **Collectivités territoriales :**

---

Monsieur le Président du Conseil Régional d'Auvergne  
13-15 avenue de Fontmaure  
B.P 60  
63402 CHAMALIERES

Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Loire  
A l'attention de Cathy ESPERET  
1 place Monseigneur de Galard  
B.P 310  
43000 LE PUY EN VELAY

Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du  
Haut Allier (SMAT)  
42, avenue Victor Hugo  
B.P. 64  
43300 LANGEAC

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du  
Brivadois  
Place Saint Jean  
43101 BRIOUDE

### **Elus :**

---

Monsieur Jean-Noël LHERITIER  
Conseiller Général du canton de Brioude Nord  
11 avenue de la Bageasse  
43100 BRIOUDE

Monsieur le Maire  
Mairie  
43100 SAINT BEAUZIRE

### **Forêt :**

---

Monsieur le Président du Syndicat des forestiers privés de  
Haute-Loire  
5 rue Alphonse Terrasson  
43000 LE PUY-EN-VELAY

Monsieur le Président du Centre régional de la Propriété  
Forestière (CRPF)  
Place de la Résistance  
43100 BRIOUDE

Monsieur le Chef de l'Agence Cantal/Haute-Loire  
Office national des Forêts (ONF)  
Résidence Bel Anis  
3 rue de l'Ecole Normale  
43750 VALS PRES LE PUY

## **Agriculture**

---

Monsieur le Directeur de l'Association Départementale  
Aménagement Structures Exploitations Agricoles (A.D.A.S.E.A)  
1 rue du 8 mai  
43750 VALS PRES LE PUY

Monsieur le Président du Syndicat départemental des  
propriétaires agricoles  
Chez M. BONNET  
7 avenue Charles Dupuy  
43000 LE PUY EN VELAY

Monsieur le Président de la Fédération départementale des  
Syndicats d'exploitants agricoles  
16, boulevard Président Bertrand  
43750 VALS PRES LE PUY

Monsieur le Président des Jeunes Agriculteurs 43  
16, boulevard Président Bertrand  
43750 LE PUY EN VELAY

Monsieur le Porte-Parole de la Confédération paysanne  
20, avenue Clément Charbonnier  
43000 LE PUY-EN-VELAY

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture  
16, boulevard Bertrand  
B. P. 343  
43750 VALS PRES LE PUY

## **Chambres interconsulaires**

---

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et  
d'Industrie de Brioude (CCI)  
Place Résistance  
43100 BRIOUDE

Monsieur le Président de la Chambre de Métiers  
13, avenue André Soulier  
B. P. 104  
43003 LE PUY-EN-VELAY Cédex

## **Tourisme**

---

Monsieur le Président de la maison départementale de  
développement touristique (MDDT)  
Conseil Général  
1 place Monseigneur de Galard  
43000 LE PUY EN VELAY

Monsieur le Président de l'Union départementale des Offices  
de tourisme et Syndicats d'initiative (UDOTSI)  
10 rue Jules Vallès  
43000 LE PUY EN VELAY

Monsieur le Président du Comité départemental de la  
randonnée pédestre (CDRP)  
21 rue du Collège  
43000 LE PUY-EN-VELAY

## **Nature et environnement**

---

Monsieur le Président de Nature Haute-Loire  
Maison de la Citoyenneté  
4 rue André Laplace  
43000 LE PUY EN VELAY

Monsieur le Directeur du Conservatoire des Espaces et  
Paysages d'Auvergne (CEPA)  
Moulin de la Croûte  
Rue Léon Versepuy  
63200 RIOM

Monsieur le Directeur du Conservatoire National Botanique du  
Massif Central (CBNMC)  
43230 CHAVANCIAC LAFAYETTE

Monsieur le Directeur du Centre Permanent d'Initiatives pour  
l'Environnement (CPIE)  
Le Riou  
43700 CHASPINHAC

**Chasse et Pêche :**

---

Monsieur le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Loire  
4, rue des Artisans  
43750 VALS PRÈS LE PUY

Monsieur le Président de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique  
32, rue Henri Chas  
43000 LE PUY-EN-VELAY

Monsieur le Chef du Service départemental Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)  
Place de la Mairie  
43320 LOUDES

Monsieur le Chef du Service départemental Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)  
Chemin du Chirenc  
43000 LE PUY EN VELAY

## 8- TABLEAUX ET SYNTHESSES

### 8.1- DIAGNOSTIC

TABLEAU 1 : DONNEES ADMINISTRATIVES

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Régions	1	Auvergne	Le réseau auvergnat de sites Natura 2000 comprend 94 sites qui couvrent 419 685 ha, soit 17 % du territoire régional :  - 82 sites (pSIC et SIC) au titre de la directive habitats. Ils couvrent 3,6 % de la surface de la région, soit 95708 ha, - 12 sites (ZPS) au titre de la directive oiseaux. Ils couvrent 13,7 % de la surface de la région, soit 365 830 ha.	SIG
Départements	1	Haute Loire	Le réseau Natura 2000 en Haute Loire comprend :  - 24 sites (pSIC et SIC) au titre de la directive habitats. Ils couvrent 29% de la surface du département, soit 141 105 ha. - 2 sites (ZPS) au titre de la directive oiseaux. Ils couvrent 23% de la surface du département, soit 114 192 ha	SIG
Communes	1	Saint Beuzire	Aucun autre site sur la commune	SIG
Habitants	Nombre d'habitants sur l'ensemble de la communes: 311 (2007)	Propriétaire du château de Lespinasse  Exploitant agricole de Saint Beuzire	2 propriétaires sont concernés par le site Natura 2000	Cadastre / INSEE

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
SAGE, SDAGE	1	SDAGE	<p>Le site de Saint Beauzire est situé sur le bassin versant de l'Allier aval et fait partie du SAGE Allier aval dont la structure porteuse est l'Etablissement Public Loire.</p> <p>Pour le moment, rien n'a été fait sur les zones humides et donc sur le site de Saint Beauzire. Cependant un inventaire est en cours avec pour vocation la protection des zones humides et notamment la mise en place de mesures de compensation. L'échelle de cette étude sera beaucoup plus importante que le périmètre natura 2000. La connaissance du site natura 2000 est beaucoup plus précise.</p> <p>Un projet de contrat territorial en vue de réduire les phytosanitaires sur la rivière Vendage en aval du site est en cours. Le conseil général de Haute-Loire est porteur du projet (dossier suivi par Jean-Jacques RAMA).</p> <p>Le projet n'est pour le moment pas concret.</p> <p>Dans l'étude sur l'état des lieux 2004/ 2008, le groupe de travail Phyt'auvergne montre que le bassin versant de la Vendage est le moins bien placé en terme de phytosanitaires. Les analyses de l'eau ont montré la présence d'insecticides, d'herbicides à usage multiple, d'herbicides autres cultures, d'herbicides céréales, d'herbicides maïs.</p>	SMAT du Haut Allier, Agences de l'eau, ONEMA 43
	1	SAGE		
	1	Projet Contrat territorial		

## SYNTHESE

L'imbrication des collectivités est relativement simple. En effet, le site ne concerne qu'une seule commune du département de la Haute Loire : Saint Beauzire.

Il est également directement concerné par 2 outils de gestion et d'aménagement de la ressource eau, à savoir le SAGE Allier Aval, ainsi qu'un projet de Contrat territorial sur la rivière Vendage. La problématique eau est donc localement importante.

**TABLEAU 2 : SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE**

Données administratives	Quantification	Qualification	Surface (ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Grandes propriétés privées	397	Pré	1,30 ha	Contient un habitat d'intérêt communautaire (6430) et l'habitat du Cuivré des marais (1060)	Cadastre/ CEPA
	401	Pré	6,27 ha		
	555	Bois	1,44 ha	Représente également des territoires de chasse pour les chiroptères d'intérêt communautaire, à savoir la Barbastelle (1308) et le Murin (1324 / 1307)	
	400	Culture	1,44 ha		
	406	Bois	2.07 ha		
	451	Pré & Bâti	1.09 ha		
Petites propriétés privées	398	Pré	0.34 ha	Représente des territoires de chasse et des gîtes de repos pour les chiroptères d'intérêt communautaire, à savoir la Barbastelle (1308) et le Grand/Petit Murin (1324 / 1307)	Cadastre/ CEPA
	399	Pré	0.13 ha		
	403	Pré	0,87 ha		
	404	Bois	0,85 ha		
	402	Pré	0,09 ha		
	405	Bois	0,86 ha		
	459	Pré	0.17 ha		
	455	Pré	0.02 ha		
	682	Pré	0.04 ha		
	680	Pré			
	681	Pré			
	684	Pré			
	685	Pré			
	457	Pré			

## SYNTHESE

Le périmètre du DOCOB a été calé sur le périmètre des parcelles cadastrales afin de simplifier la gestion des mesures Natura 2000 qui viendront s'ajouter à la gestion courante des parcelles.

Le territoire Natura 2000 concerne 2 propriétaires : le propriétaire du Château de Lespinasse (13.5 ha soit 80%), ainsi qu'un agriculteur de Saint Beauzire (3.5 ha, soit 20%) (*Cf Carte 3*).

Toutes les parcelles sont susceptibles d'accueillir les espèces d'intérêt communautaire. On notera en revanche que la mégaphorbiaie n'est présente que sur la parcelle 401. Cette dernière est donc d'une importance particulière pour le Cuivré des marais.

**TABLEAU 3 : DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL**

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol (nomenclature FSD en annexe)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
<b>Agriculture</b>	100 102 120 140	55% du site 2 agriculteurs (= propriétaires)	Un des agriculteurs est en agriculture biologique avec : - 1 culture bio, - des prairies de fauche (fauche tardive mi-juillet), sur lesquelles pâturent également 2 chevaux - pas de fertilisation.  Le second agriculteur a pour pratique :  - le pâturage bovin sur ses prairies, ainsi que, en fonction des années, une fauche - un apport de chaux rares (P et K) raisonné mais régulier.	FSD / SIG
<b>Tourisme</b>	690	2	Le château de Lespinasse fait l'objet de visites.  Un chemin de randonnée balisé et répertorié dans un guide passe en bordure du site.	SIG
<b>Projets</b>	690  101	2	Le propriétaire du château a un projet de sentier d'interprétation sur le site sur le thème de l'environnement, de la culture et de l'agriculture biologique. Il attend de la structure animatrice une expertise et un appui.  Il a également le projet de cultiver de la lavande bio (dès l'été 2010) sur la parcelle culturale d'1 ha, intégrée au site	SIG
<b>Sylviculture</b>	160	/	Pas de sylviculture sur le site. Seuls les bois morts sont de temps à autre ramassés par les 2 propriétaires.	SIG
<b>Chasse</b>	230	70 membres	20 chevreuils 6 cerfs : 2 mâles et 4 femelles 24 sangliers  15 lièvres 15 lapins 13 caille des blés	Fédération de chasse / ONCFS

		Moins de 30 grives	
--	--	--------------------	--

## SYNTHESE

Occupant près de 55% du site, l'activité principale sur le site de « Saint Beauzire » est l'agriculture (*Cf Carte 4*). Hormis la zone de culture de 1 ha, les surfaces agricoles sont uniquement des prairies naturelles. Les pratiques agricoles sont différentes en fonction des 2 propriétaires. Ainsi, les prairies situées en amont de l'étang sont régulièrement fauchées (1 coupe par an, en moyenne) et parfois pâturées par des chevaux. Les prairies situées en aval de l'étang sont, quant à elles, pâturées par des bovins et parfois fauchées. A noter que ces dernières sont également fertilisées, par l'apport de scories potassiques. La zone de culture est actuellement un champs de seigle, mais devrait devenir en 2011, un champs de lavande.

A noter que le château est ouvert aux visites et qu'il y a un projet de sentier d'interprétation aux alentours du château. Ce projet d'interprétation, à l'initiative du propriétaire du château aurait pour objectif de sensibiliser les visiteurs sur l'intérêt environnemental du site. De plus, un sentier de randonnée passe aux abords du site. Cependant, ces activités restent mineures, à l'heure actuelle, et ont des impacts limités sur le site.

La chasse se pratique aux alentours du site, et sur les parcelles en aval de l'étang. Cette activité reste cependant secondaire. A noter, que la chasse est interdite sur les parcelles appartenant au propriétaire du château, c'est-à-dire celles situées en amont de l'étang.

Les peuplements forestiers présents sur le site, ne font l'objet d'aucune gestion sylvicole.

**TABEAU 4 : DONNEES ABIOTIQUES GENERALES**

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie	/	La majeure partie du site est dans un contexte de roche métamorphique. Ce sont des gneiss à biotite et silimanite où s'exprime une schistosité marquée. Ces gneiss massifs et compacts sont de couleur brun rouille. Des variations locales de lithologie s'expriment par des niveaux plus riches en feldspath. Il est à signaler la présence de ligne de faille alignée Nord-est Sud -ouest provoquant un léger décalage dans le paysage.	SIG, carte géologique, BRGM
Hydrologie	/	Un fossé traverse le site, récoltant les eaux de rigoles de drainage.  Un étang artificiel est formé au milieu du site.	SIG
Climat	Température moyennes annuelles : entre 9 et 10°C  Précipitations moyennes : inférieures à 600mm/an  Nombre de jours de gel : inférieur à 100  Heures d'ensoleillement : entre 2000 et 2 200 heures/an	3 influences :  - Océanique qui apporte de nombreuses pluies - Continentale et montagnarde qui se traduit par une amplitude thermique importante - Méditerranéenne qui amène des vents forts Sud Sud-est et des pluies orageuses soudaines et surabondantes provoquant des crues fréquentes et redoutables	SIG, Météo France
Pédologie	/	Données non disponibles	
Topographie	Pourcentage de pente de 5 à 40°  Altitude : de 660 à 720m	Relief sous forme de vallon qui démarre à partir du château	SIG

## **SYNTHESE**

Situé sur un substrat métamorphique (gneiss) et soumis à un climat continental, le site se caractérise par sa pente moyenne. En effet, celui-ci est situé sur les flancs d'un petit vallon.

On notera la présence d'un étang. Creusé par le propriétaire précédent, celui-ci n'a qu'une fonction esthétique. Aucune activité de pêche n'est observée, malgré la présence de poissons. Néanmoins, cet étang reflète de la présence ancienne d'une grande zone humide et actuellement sa présence constitue l'élément clé du facteur humidité du secteur.

**TABLEAU 5 : GRANDS MILIEUX**

Grands milieux (en lien avec les grands milieux décrits dans le FSD)	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site (estimation globale)	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (liste non exhaustive)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (liste non exhaustive)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (liste non exhaustive)	Origine des données/ Structures ressources
Prairies de fauche et pâturages	45% soit 8 ha	Moyen à Favorable	6430 Mégaphorbiaies hydrophiles  6430-4 Mégaphorbiaies eutrophe	Cuivré des marais  Grand/Petit Murin  Barbastelle	Les pratiques humaines impactant fortement sur ces milieux sont la fauche, encore pratiquée et le drainage, qui lui, ne l'est plus.	FSD / Chauve souris Auvergne/ N. Moulin : CEPA
Bois	35% soit 6 ha	Favorable	Sans objet	Barbastelle	L'activité sylvicole pourrait représenter une menace sur ce milieu, mais elle est inexistante sur l'intégralité de la superficie.	SIG/ Chauve souris Auvergne/ N. Moulin
Cultures	10% soit 1.5 ha	Sans objet	Sans objet	Cuivré des marais  Grand/Petit Murin	Les cultures de lavande, du fait qu'elles attirent les insectes, sont extrêmement intéressantes pour le Cuivré des marais et le Murin. En revanche, la culture de seigle ne présente aucun intérêt pour ces espèces.	SIG/ Chauve souris Auvergne/ N. Moulin
Etang	10 % Soit 1.5ha	Sans objet	Sans objet	Grand/Petit Murin  Barbastelle  Cuivré des marais	L'assèchement de l'étang serait une véritable catastrophe pour les alentours du site.	FSD/ Chauve souris Auvergne/ N. Moulin
Bâti - Fourrés - Jardin		Sans objet	Sans objet	Grand/Petit Murin  Barbastelle	L'ouverture du public peut représenter une gêne et un dérangement pour les chiroptères.	SIG / Chauve souris Auvergne

## SYNTHESE

Les prairies sont le milieu le plus représenté sur le site, recouvrant près de 45% de sa superficie totale (*Cf Carte 5*). Se caractérisant par une grande richesse floristique, on distingue les prairies naturelles humides et les prairies mésophiles, plus sèches que les précédentes. Elles accueillent un habitat d'intérêt communautaire et 3 espèces d'intérêt communautaire dont le Cuivré des marais. Elles représentent donc un intérêt naturel fort. Régulièrement pâturées et/ou fauchées et parfois fertilisées, elles sont largement tributaires des pratiques agricoles.

La forêt est également bien représentée, recouvrant près de 30% du site. Non gérée et dominée par les feuillus, elle est composée d'essences diverses, allant du hêtre au chêne. Elle accueille la Barbastelle, dont la présence est favorisée par la présence de nombreux arbres morts et sénescents et de la présence d'arbres de tout âge.

Les 10% restants sont constitués par les milieux anthropisés, à savoir : l'étang, la culture, le château et ses alentours (haie, jardin ...). Leur diversité favorise la présence des chiroptères d'intérêt communautaire mais aussi le Cuivré des marais. Certains d'entre eux représentent même d'éventuels gîtes de repos pour ceux-ci.

**TABLEAU 6 : HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITATS / FAUNE / FLORE**

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (nom d'après directive 92/43, annexe I)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat par rapport au site	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issu de l'inventaire :	État de conservation à l'échelle biogéographique :	Origine des données / Structures ressources
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	0,27 ha soit 1.6%	L'habitat n'est pas très caractéristique sur le site et présente des formes de transitions entre les prairies humides à hautes herbes relevant plus du <i>Calthion palustris</i> et la mégaphorbiaie proprement dite.  Est présent la sous entité 6430_4 : Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces, sur 0.05ha	Moyen à favorable	Favorable	CEPA/ Fiche cahier habitats

## SYNTHESE

Un seul habitat d'intérêt communautaire est présent sur le site : la mégaphorbiaie hydrophile d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (*Cf Carte 6*). De façon générale, l'habitat a un intérêt patrimonial globalement faible : les espèces caractéristiques sont banales et peu exigeantes (ortie dioïque, liseron des haies, berces, eupatoires, ...) mais certaines espèces plus rares peuvent également être présentes. Stable et couvrant une faible surface, son état de conservation est considéré comme favorable sur les parties les plus humides et moyen sur les parties plus sèches, dégradé par la fauche (*Cf Carte 7*).

La mégaphorbiaie, en plus d'être un habitat d'intérêt communautaire, est un habitat d'espèce préférentiel pour le Cuivré des marais. Sa présence est donc vitale pour le papillon. La conservation de cet habitat représente un enjeu relativement important.

**TABLEAU 7 : ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS / FAUNE / FLORE**

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (nom d'après directive 92/43 annexes II)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire :	État de conservation à l'échelle biogéographique :	Origine des données/ Structures ressources
Lycaena dispar	Cuivré des marais	1060	Sans objet	Population connue depuis longtemps (données datant de 1992), semblant stable et pérenne. Etude en 2009, répertoriant plusieurs individus des 2 sexes  Habitat d'intérêt communautaire en relation avec le cuivré des marais : 6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin, accueillant le Rumex, plante hôte de sa chenille  Prairies humides et mésophiles présentant une grande richesse floristique	Inadéquat	2 thèses : défavorable ou favorable	N. Moulin Fiche espèce
Myotis myotis / blythi	Grand / Petit Murin	1324 / 1307	Sans objet	Un individu contacté dans l'enceinte du château. En 2009, plusieurs écoutes nocturnes.  Gîte dans les bâtiments. Le château représente un bon potentiel. Chasse en milieu ouvert suivant les corridors. Gîte estival	Inadéquat	Moyen	Chauve souris auvergne Fiche espèce
Barbastella barbastellus	Barbastelle	1308	Sans objet	En 2009, quelques écoutes nocturnes dans les allées forestières  Gîte dans les vieux arbres. La forêt et la haie représentent un bon potentiel. Chasse en milieu forestier. Gîte estival	Inadéquat	Défavorable	Chauve souris auvergne Fiche espèce

## SYNTHESE

3 espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur le site, à savoir :

- le Cuivré des marais : il se rencontre de manière régulière sur le site. En effet, le fond du vallon et la présence de la mégaphorbiaie sont propices aux chenilles (présence de Rumex) et les prairies environnantes sont riches en plantes mellifères. Au cours de l'été 2009, des individus adultes ont été observés sur le site Natura 2000 et dans ses environs (*Cf Carte 8*).

Le Cuivré des marais présente un état de conservation favorable. Cependant, il faut surveiller de près les impacts de la fauche sur le papillon (*Cf Carte 9*).

- le Grand/Petit Murin : ces 2 chiroptères sont difficiles à distinguer. Peu fréquents en Auvergne et rares en Haute Loire, ils sont inféodés à des milieux variés, un individu a été récemment découvert sur le site, dans le château. L'ensemble du site est extrêmement favorable comme terrain de chasse pour ces 2 espèces, présentant de nombreux milieux ouverts pour chasser les coléoptères dont ils se nourrissent. A noter que ces chiroptères ne seraient présents sur le site qu'en période estivale et ne semblent pas s'y reproduire (*Cf Carte 10*).

- la Barbastelle : relativement bien présente en Auvergne, elle est en régression sur l'ensemble de son aire de répartition. Ce chiroptère est une espèce inféodée aux milieux boisés et annexes (clairières, liserés). Sur le site, l'espèce a été contactée par écoute dans les allées forestières et la haie, au sud du château. Le site serait favorable à la présence de cette espèce et ses contacts ont été nombreux. Il constitue donc un intérêt important pour cette espèce. A noter que la Barbastelle ne serait présente sur le site qu'en période estivale et ne semble pas s'y reproduire (*Cf Carte 11*).

**TABLEAU 8 : ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL (AUTRES QUE LES ESPECES JUSTIFIANT LA DESIGNATION DU SITE)**

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	7	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Murin à moustaches/Brandt</li> <li>- Noctule de Leisler</li> <li>- Sérotine commune</li> <li>- Pipistrelle commune</li> <li>- Pipistrelle de Kühl</li> <li>- Vespère de Savi</li> <li>- Oreillard gris</li> </ul>	Diversité favorisée grâce à une mosaïque de milieux diversifiées et la présence de nombreux corridors. De plus, le pâturage et la richesse floristique des prairies attirent de nombreux insectes, source de nourriture pour les chiroptères.	Directive européenne « Habitats, faune et flore »

## SYNTHESE

7 autres espèces de chiroptères ont été recensées, en plus des 2 espèces d'intérêt communautaire. Cette diversité est particulièrement remarquable, au vu de la taille du site. Ceci s'explique par plusieurs facteurs : présence de milieux diversifiés, faisant office de zones de chasse et/ou de corridors (étang, haie, lisière), une forêt présentant de nombreux arbres morts et de tout âge, ainsi que des gîtes de repos au sein de l'enceinte du château. L'intérêt du site pour les chiroptères est donc fort.

## 8.2- OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS

**TABLEAU 9 : ENJEUX / OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES**

Objectifs de développement durable (classés dans l'ordre de priorité)	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Maintenir et promouvoir une agriculture favorisant la présence du Cuivré des marais et ses habitats	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maintenir un milieu ouvert</li> <li>2. Favoriser un pâturage extensif</li> <li>3. Maintenir une diversité floristique</li> <li>4. Limiter l'assèchement</li> </ol>	<p>MAEt</p> <p>Contrats N2000</p> <p>Charte N2000</p>	Mégaphorbiaies	Cuivré des marais	Agriculture	/
Concilier activités humaines et présence de chiroptères et de leurs habitats	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Veiller à la cohérence entre fréquentation du public et présence de chiroptères</li> <li>2. Maintenir voir installer des gîtes de repos</li> </ol>	<p>Contrats N2000</p> <p>Charte N2000</p>	-	<p>Barbastelle</p> <p>Petit/grand Murin</p>	Tourisme	Convention de gestion avec CSA

Maintenir et promouvoir les activités humaines favorisant la présence des chiroptères et de leurs habitats.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maintenir une mosaïque de milieux</li> <li>2. Favoriser le pâturage extensif</li> <li>3. Maintenir la présence d'alignement d'arbres</li> <li>4. Maintenir la présence d'arbres morts et sénescents</li> </ol>	<p>MAEt</p> <p>Contrats N2000</p> <p>Charte N2000</p>	Mégaphorbiaies	<p>Barbastelle</p> <p>Petit/grand Murin</p>	Agriculture, sylviculture	Réaménagement foncier Convention de gestion avec CSA
Maintenir et promouvoir les pratiques agricoles favorisant la présence de la mégaphorbiaie	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adapter les interventions humaines</li> <li>2. Limiter l'assèchement</li> <li>3. Maintenir la qualité de l'eau</li> </ol>	<p>MAEt</p> <p>Contrats N2000</p> <p>Charte N2000</p>	Mégaphorbiaies	Cuivré des marais	Agriculture	/

**TABLEAU 10 : ENJEUX / OBJECTIFS TRANSVERSAUX**

Objectifs transversaux	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Financement
Informier et sensibiliser les acteurs locaux pour la mise en oeuvre du Docob	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier et appuyer les acteurs locaux pour la signature de contrats et/ou chartes</li> <li>2. Faire connaître les objectifs et les actions du Docob auprès du grand public</li> <li>3. Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle globale du site</li> </ol>	Mégaphorbiaies	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Ensemble des usagers et des propriétaires du site	État (MEEDDAT) Europe (FEADER)
Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire</li> <li>2. Suivre l'impact des mesures de gestion engagées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire</li> </ol>	Mégaphorbiaies	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Ensemble des usagers et des propriétaires du site	État (MEEDDAT) Europe (FEADER)

**TABLEAU 11 : RECAPITULATIF DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Entité de gestion	Objectifs de développement durable	Niveau de priorité	Type d'objectifs			
			Protéger	Entretienir	Restaurer	Communiquer
Cuivré des marais et ses habitats	A Maintenir et/ou promouvoir une agriculture permettant la présence du Cuivré des marais et ses habitats	***	X	X		X
	B Maintenir les pratiques agricoles et la présence de la mégaphorbiaie	**	X	X		X
Chiroptères et leurs habitats	C Concilier présence humaine et présence de chiroptères et de leurs habitats	**	X			x
	D Maintenir des activités humaines favorisant la présence des chiroptères et de leurs habitats	***	X	X		X
Objectifs transversaux	E Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en oeuvre du Docob	***				X
	F Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site	***				x

\*\*\* : niveau de priorité élevé,

\*\* : niveau de priorité moyen,

\* : niveau de priorité faible

## SYNTHESE

2 grandes entités de gestion peuvent être définies, dans lesquelles plusieurs objectifs de gestion durable sont déclinés :

- le Cuivré des marais et ses habitats (notamment la mégaphorbiaie)

Le site se caractérise par la présence de la mégaphorbiaie et d'une population stable du Cuivré des marais, due à la présence de milieux humides accueillant le rumex, plante hôte de sa chenille et des prairies fleuries nécessaires à l'imago.

Actuellement les pratiques agricoles concourent à la présence de ces habitats et du papillon. En effet, elles permettent le maintien de milieux ouverts et assurent une bonne richesse floristique. L'objectif sera donc leur maintien. Cependant, la pratique de la fauche pourrait être adaptée, car elle est susceptible d'avoir un impact sur la mégaphorbiaie et le Cuivré des marais, voire supprimée au profit du pâturage.

Parmi les autres objectifs, le maintien du caractère humide du site est également vital. Ceci passe bien sûr par le maintien de l'étang et de ses annexes hydrauliques (fossé, rigoles de drainage, exutoire).

- les chiroptères d'intérêt communautaire et leurs habitats

Le site se caractérise par une densité remarquable de chiroptères. L'état de conservation est encore difficile à décrire, du fait de la nouveauté de la découverte, mais semble favorable. Les pratiques agricoles permettent la création d'une diversité de milieux et engendrent de la nourriture du fait de la présence de bovins et d'une grande richesse floristique.

En milieu forestier et arboré, il est également préconisé le maintien des pratiques actuelles, c'est-à-dire une gestion dite passive.

Enfin, la présence de gîte de repos peut se révéler un facteur primordial pour les chiroptères dont le dérangement doit être évité. L'objectif sera donc un maintien de l'existant ainsi que des préconisations vis-à-vis du dérangement.

Des objectifs transversaux ont également été définis. Ceux-ci concernent essentiellement la sensibilisation et l'information des usagers et acteurs locaux, pour une meilleure gestion du site. De plus, il est également prévu d'assurer un suivi à la fois des espèces et des mesures de gestion (*Cf Carte 12*).

### 8.3- PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

TABLEAU 12 : MESURES CUIVRE DES MARAIS ET MILIEUX HUMIDES

Intitulé de la mesure	Objectif développement durable concerné (et objectif opérationnel concerné)	Nature de la mesure		Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel
		Charte N2000	Contrat N2000					
Maintenir un milieu ouvert	Cuivré des marais (Objectif 1)	Engagements milieux prairiaux n°1 et 2		Propriétaires	Propriétaires	5 ans	/	Etat
		A32303 P et R		Privés	Privés	5 ans		Etat et FEADER
		A32304 R		Privés	Privés	5 ans		Etat et FEADER
		A32305 R		Privés	Privés	5 ans		Etat et FEADER
Adapter les interventions humaines	Cuivré des marais (Objectif 2) Mégaphorbiaies (Objectif 1)	MAET 2		Agriculteurs	Agriculteurs	5 ans	5 200 € (sur 5 ans)	Etat et FEADER
Maintenir une diversité floristique	Cuivré des marais (Objectif 3)	MAET 1		Agriculteurs	Agriculteurs	5 ans	6 100 € (sur 5 ans)	Etat et FEADER
Limiter l'assèchement de la zone	Cuivré des marais (Objectif 4) Mégaphorbiaies (Objectif 2)	Engagements milieux humides n°1 et 2		Propriétaires	Propriétaires	5 ans	/	

Maintenir la qualité de l'eau	Mégaphorbiaies (Objectif 3)	Engagement milieux humides n°3	Propriétaires	Propriétaires	5 ans	/
-------------------------------	-----------------------------	--------------------------------	---------------	---------------	-------	---

**TABLEAU 13 : MESURES CHIROPTERES**

Intitulé de la mesure	Objectif développement durable concerné (et Objectif opérationnel concerné)	Nature de la mesure		Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel (principaux financeurs)
		Charte N2000	Contrat N2000					
Maintenir voir installer des gîtes de repos	Chiroptères (Objectif 1)	Engagement chauve souris n°1		Propriétaires	Propriétaires		/	
			A32323	Ayants droits	Ayants droits	5 ans		Etat et FEADER
			A32324 P	Ayants droits	Ayants droits	5 ans		Etat et FEADER
Maintenir une mosaïque d'habitats	Chiroptères (Objectif 2)	Engagement tous milieux n°5		Propriétaires	Propriétaires	5 ans	/	Etat
Favoriser le pâturage extensif	Chiroptères (Objectif 3)		MAEt 2	Agriculteurs	Agriculteurs	5ans	5 200 € (sur 5 ans)	Etat et FEADER
			A32303P	Ayants droits	Ayants droits	5 ans		Etat et FEADER
			A32303R	Ayants droits	Ayants droits	5 ans		Etat et FEADER
Richesse floristique	Chiroptères (Objectif 4)		MAEt 1	Agriculteurs	Agriculteurs	5 ans	6 100 € (sur 5 ans)	Etat et FEADER
Maintenir l'alignement	Chiroptères (Objectif 5)	Engagements tous milieux n°5		Propriétaires	Propriétaires	5 ans	/	Etat

d'arbres		A32306R	Ayants droits	Ayants droits	5 ans	Etat et FEADER
Maintenir une gestion sylvicole passive	Chiroptères (Objectif 6)	Engagements milieux forestiers n°1 et 2	Propriétaires	Propriétaires	/	
		F22712	Ayants droits	Ayants droits	5 ans	Etat et FEADER
		F22708	Ayants droits	Ayants droits	5 ans	Etat et FEADER
		F22705	Ayants droits	Ayants droits	5 ans	Etat et FEADER

## SYNTHESE

Deux types de mesures sont possibles sur le site :

- la Charte N2000
- les contrats N2000.

Si les 2 outils ne sont pas toujours applicables pour répondre à chaque objectif opérationnel, au moins un des 2, en revanche permet de répondre à chacun des objectifs opérationnels. Répondant aux exigences nécessaires à la présence des espèces et des habitats d'intérêt communautaire, leur objectif est la mise en œuvre d'une gestion et d'une conservation des pratiques favorisant un état de conservation du patrimoine naturel favorable.

La Charte N2000 est applicable sur l'ensemble du site. Ces engagements répondent aux principaux objectifs opérationnels.

En ce qui concerne la contractualisation, différents types de mesures sont possibles sur le site (*Cf Carte 13*) :

- sur les terrains dits agricoles, c'est-à-dire déclarés à la PAC, les exploitants ont la possibilité de souscrire à 2 MAEt. La première a pour objectif de favoriser la présence du Cuivré des marais, et consiste à maintenir la richesse floristique des prairies et à mettre en défens certaines zones. La seconde mesure vise à favoriser la présence des chiroptères, par la mise en place d'un pâturage tardif et la suppression de la fertilisation.
- sur les terrains dits forestiers, il est possible de contractualiser des mesures forestières qui ont pour unique but de favoriser la présence de chiroptère et notamment la Barbastelle.
- le château et ses alentours immédiats (haie, jardin) peuvent faire l'objet de contrats ni agricoles ni forestiers, notamment pour permettre la tranquillité des chauves souris vis-à-vis de l'ouverture du château au public et des problèmes d'accès.

## 8.4- SUIVIS

**TABLEAU 14 : SUIVI DES MESURES CUIVRE DES MARAIS ET MILIEUX HUMIDES**

Intitulé de la mesure	Enjeux /Objectifs	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
Maintenir un milieu ouvert	Cuivré des marais	Maintenir un milieu ouvert	Evolution surfacique des milieux ouverts	Les milieux ouverts sont vitaux pour le Cuivré des marais	Sensibilisations des agriculteurs Réalisation de suivis
Adapter les interventions humaines	Cuivré des marais Mégaphorbiaie	<p>Limiter les impacts de la fauche</p> <p>Favoriser un pâturage extensif mais contenant les ligneux</p>	<p>Evolution surfacique de la mégaphorbiaie</p> <p>Evolution de la population du Cuivré des marais</p>	Actuellement la fauche a des répercussions néfastes sur le Cuivré des marais et la mégaphorbiaie	Sensibilisations des agriculteurs Réalisation de suivis
Maintenir une diversité floristique	Cuivré des marais	Limiter la fertilisation	<p>Evolution de la diversité floristique</p> <p>Présence de plantes indicatrices</p>	Les plantes à fleurs permettent au Cuivré des marais de se nourrir	Sensibilisations des agriculteurs Réalisation de suivis
Limiter l'assèchement de la zone	Cuivré des marais Mégaphorbiaie	<p>Veiller au non comblement de la rigole</p> <p>Pas de drainage</p>	Evolution surfacique des milieux humides	Les zones humides sont la condition sine qua non de la présence de la mégaphorbiaie et donc du Cuivré des marais	Sensibilisations des agriculteurs Réalisation de suivis
Maintenir la qualité de l'eau	Mégaphorbiaie	Pas de fertilisation ni de produits chimiques	Evolution des espèces caractérisant la mégaphorbiaie	Une eau trop eutrophisée aurait des impacts sur la composition floristique de la mégaphorbiaie	Sensibilisations des agriculteurs Réalisation de suivis

**TABLEAU 15 : SUIVI DES MESURES CHIROPTERES**

Intitulé de la mesure	Enjeux / Objectifs	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
Maintenir voir installer des gîtes de repos	Chiroptères	<p> limiter l'accès des gîtes potentiels</p> <p> Aménager des ouvertures aux gîtes</p> <p> Installer des gîtes (nichoirs)</p>	Evolution des populations de chiroptères	La présence de gîtes de repos permet une implantation durable et permanente des chiroptères	<p>Sensibilisations des propriétaires fonciers</p> <p>Réalisation de suivis</p>
Maintenir une mosaïque d'habitats	Chiroptères	Maintenir les éléments linéaires et les grands milieux	Evolution surfacique des milieux et du linéaire	Les éléments linéaires servent de corridors et de zone de nourrissage pour les chiroptères. Une diversité de milieux entraîne une diversité d'insectes	<p>Sensibilisation des agriculteurs</p> <p>Réalisation de suivis</p>
Favoriser le pâturage extensif	Chiroptères	Favoriser le pâturage extensif	Evolution des populations de chiroptères	Le pâturage extensif favorise la présence d'insectes, dont se nourrissent les chiroptères	<p>Sensibilisation des agriculteurs</p> <p>Réalisation de suivis</p>
Richesse floristique	Chiroptères	<p>Limiter la fertilisation</p> <p>Maintenir la fauche</p>	<p>Evolution de la diversité floristique</p> <p>Présence de plantes indicatrices</p>	Une grande diversité floristique favorise la présence d'insectes	<p>Sensibilisation des agriculteurs</p> <p>Réalisation de suivis</p>
Maintenir l'alignement d'arbres	Chiroptères	Maintenir l'alignement d'arbres	Evolution du linéaire	Les alignements d'arbres constituent des zones de chasse et des gîtes de repos pour les chiroptères	<p>Sensibilisation des propriétaires fonciers</p> <p>Réalisation de suivis</p>
Maintenir une gestion sylvicole passive	Chiroptères	Pas d'interventions humaines, du moins peu impactante ou pour favoriser les chiroptères	Evolution des populations de chiroptères	Les peuplements forestiers constituent des gîtes de repos et des terrains de chasse pour la Barbastelle	<p>Sensibilisation des propriétaires fonciers</p> <p>Réalisation de suivis</p>

--	--	--	--	--	--

## SYNTHESE

La plupart des mesures ont pour objectif de maintenir les milieux présents et notamment ceux d'intérêt communautaire ou abritant des espèces d'intérêt communautaire :

- pour le Cuivré des marais et ses habitats, dont la mégaphorbiaie, ceci passe par le maintien des milieux ouverts, de la diversité floristique, du caractère humide de la zone et de la qualité de l'eau. L'efficacité de ces mesures sera visible grâce à l'étude de l'évolution de la population de Cuivré des marais et de la mégaphorbiaie, au cours du temps. Pour des résultats meilleurs, une sensibilisation des agriculteurs et propriétaires sera certainement nécessaire ainsi que la réalisation de suivis réguliers,
- pour les chiroptères, les mesures proposent un maintien de gîtes de repos, de la mosaïque des habitats, de la richesse floristique, des éléments linéaires et d'une gestion sylvicole passive. L'efficacité de ces mesures sera visible grâce à l'étude de l'évolution des populations de chiroptères au cours du temps. Pour des résultats meilleurs, une sensibilisation des agriculteurs et propriétaires sera certainement nécessaire ainsi que la réalisation de suivis réguliers.

A noter que les pratiques agricoles se doivent également d'être maintenues, pour favoriser la présence des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire. Cependant, ces pratiques doivent être adaptées aux espèces et habitats présents dans le cadre de mesures contractuelles. En effet, des pratiques comme la fauche et la fertilisation peuvent avoir des impacts importants sur le patrimoine naturel. Afin de suivre la pertinence des mesures, les suivis des populations des espèces, l'évolution surfacique de la mégaphorbiaie et la diversité floristique seront les principaux indicateurs.

**TABLEAU 16 : SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS**

Habitats naturels (selon l'annexe I de la directive 92/43)	Code de l'habitat	Surface initiale couverte par l'habitat	Évolution de la surface (ha ou %)	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Mégaphorbiaie eutrophe	6430	0,27 ha soit 1.6%	Maintien voir progression	Maintien des espèces caractéristiques végétales de cet habitat Maintien de sa continuité linéaire Maintien du Cuivré des marais	Etat de conservation favorable Amélioration de l'état de conservation sur les endroits où elle est dégradée	Actuellement, la fauche est la seule pratique impactant cet habitat. Elle sera donc à surveiller en premier lieu.

**TABLEAU 17 : SUIVI DE LA GESTION DES ESPECES DE LA DIRECTIVE HABITATS, FAUNE ET FLORE**

Espèces d'intérêt communautaire (selon l'annexe II de la directive 92/43)	Code de l'espèce	Estimation de la population initiale	Évolution de la population	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Lycaena dispar	1060	Petite population stable	Maintien voir progression	Maintien du Cuivré des marais Individus nombreux, des 2 sexes Observation de chenilles et imagos	Etat de conservation favorable	Actuellement, la fauche est la seule pratique impactant cette espèce. Elle sera donc à surveiller en premier lieu
Myothis myothis / blythi	1307 / 1324	Non disponible	Maintien voir progression	Présence d'individus d'âge divers Population stable	Etat de conservation favorable	Manque de recul sur l'état de conservation. Une étude sera donc à mener en premier lieu

Barbastella barbastellus	1308	Non disponible	Maintien voir progression	Présence d'individus d'âge divers Population stable	Etat de conservation favorable	Manque de recul sur l'état de conservation. Une étude sera donc à mener en premier lieu
--------------------------	------	----------------	---------------------------	--	--------------------------------	---

## SYNTHESE

La mégaphorbiaie, seul habitat d'intérêt communautaire est globalement en état de conservation favorable, si ce n'est quelques zones dégradées par la fauche. L'objectif est donc le maintien et l'amélioration de cet état. Sa continuité écologique se doit d'être ininterrompue et sa pérennité permet également le maintien d'une espèce d'intérêt communautaire : le Cuivré des marais.

Le Cuivré des marais a un état de conservation favorable. Son maintien est donc visé. Cependant, ses individus sont parfois détruits directement par la fauche. Cette opération devra donc être tempérée afin d'améliorer l'état de conservation.

En revanche, pour les chiroptères, le contexte est différent. En effet, leur découverte récente ne permet pas de dresser un diagnostic initial, l'état de conservation à atteindre est donc un état favorable. Ceci passe par leur présence régulière et permanente, estivale ou non.

## 9- CONCLUSION

---

Le site de Saint Beauzire, bien que de taille restreinte : 17 ha, présente un intérêt écologique fort : 3 espèces d'intérêt communautaire : le Cuivré des marais, la Barbastelle et le Grand/Petit Murin ainsi qu'un habitat : la mégaphorbiaie eutrophe, sont présents sur le site. A noter la présence de 9 espèces de chiroptères différentes. Cette diversité s'explique par le caractère humide du lieu, centré autour de l'étang, et la diversité des milieux. En effet, outre les milieux humides et l'étang, sont également présents des prairies mésophiles, des bois, ainsi que de nombreux linéaires, comme le fossé ou des haies. 2 principales activités humaines sont à dénoter : l'agriculture, et les visites du château de Lespinasse.

L'agriculture est bien sûr l'activité principale sur le site. Entretien de l'ouverture du milieu et le maillage des éléments, mais aussi favorisant la présence de nombreuses fleurs et insectes son maintien est vital. L'état de conservation des 3 espèces et de l'habitat d'intérêt communautaire est considéré comme favorable, les pratiques agricoles sont donc en accord avec leur environnement. On notera cependant que la fauche peut se révéler parfois traumatisante pour la mégaphorbiaie et le Cuivré des marais, d'où la nécessité de la surveiller et d'adapter cette pratique. De plus, l'assèchement de la zone doit être à tout prix évité. A noter qu'il faudra veiller à la compatibilité entre visites du château et tranquillité des gîtes à chiroptères.

Afin de garantir la pérennité du patrimoine environnemental du site de Saint Beauzire, les 2 propriétaires peuvent s'engager dans 3 types de contrats et/ou adhérer à une charte de bonnes pratiques. Etant donné l'état de conservation favorable de ce patrimoine, ces outils de contractualisation ont pour objectif le maintien de l'existant, c'est-à-dire des espèces et habitats remarquables et des pratiques humaines. L'ensemble du site est susceptible d'être l'objet d'une contractualisation. Celle-ci sera bien sûr évaluée notamment par l'observation des populations et des surfaces des éléments du paysage. Enfin, afin de faciliter l'adhésion des propriétaires à ces outils, une démarche de sensibilisations sera certainement nécessaire.



*Mégaphorbiaie eutrophe*

## 10- BIBLIOGRAPHIE

---

- BENARD D./CEPA (2006). *Inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR8301083 « Saint Beauzire »*, janvier 2006, 19 pages.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (coord.), 2002. « *Cahiers d'habitats* » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides*. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (coord.), 2002. « *Cahiers d'habitats* » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 – Espèces animales*. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p.
- BERNARD M./ Chauve souris Auvergne. *Etude des populations de chiroptères d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « Saint Beauzire » FR8301083*. octobre 2009, 22 pages.
- BISSARDON M. & GUIBAL L., 1997. *Corine biotopes. Version originale. Types d'habitats français*. ENGREF, Nancy, 217 p.
- Commission européenne (2000). *Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE)*. Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.
- MELKI F./Biotope (2007). *Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000*. Ministère de l'écologie et du développement durable, 104 pages.
- MOULIN N. (2009). *Etude des Lépidoptères d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « Saint Beauzire » FR8301083*. Octobre 2009, 33 pages.
- PHYT'Auvergne (2009) / Qualité des eaux en Auvergne, synthèse des résultats du réseau de surveillance régional de la qualité des eaux vis-à-vis des pesticides 2004 – 2008. mai 2009
- ROCAMORA, G. et al. (1994). *Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France*. Ministère de l'Environnement, Birdlife International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 1994, 339 pages.
- SCHWOEHRER, C. et TERRAZ, L. (2007) - *Ghid metodologic pentru l'évaluation de la mise en œuvre planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 15 pages.
- TERRAZ, L. et al (2007). *Ghid metodologic pentru realizarea planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 113 pages.
- TERRAZ, L. et al (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.
- VALENTIN-SMITH, G. et al. (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétingny, 1998, 144 pages.

## 10- ANNEXES

---

### ANNEXE 1 : abréviations et acronymes

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique  
ACCA : Association communale de chasse agréée  
ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles  
ATEN : Atelier technique des espaces naturels  
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières  
CA : Chambre d'agriculture  
CAD : Contrat d'agriculture durable  
CBNMC : Conservatoire botanique national du Massif Central  
CC : Communauté de communes  
CCI : Chambre de commerce et d'industrie  
CDOA : Commission départementale d'orientation agricole  
CG : Conseil général  
CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction  
CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles  
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)  
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement  
CEPA : Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne  
CR : Conseil régional  
CRPF : Centre régional de la propriété forestière  
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel  
CTE : Contrat territorial d'exploitation  
DCE : Directive cadre sur l'eau  
DDT : Direction départementale des Territoires  
DG Env : Direction générale de l'environnement (Commission européenne)  
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43  
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement (ex-DIREN)  
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409  
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)  
DRAAF : Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt  
EDF : Électricité de France  
ENF : Espaces naturels de France  
EPA : Établissement public à caractère administratif  
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale  
EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial  
FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique  
FDC : Fédération départementale des chasseurs  
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FEDER : Fonds européen de développement régional  
FEOGA : Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole  
FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles  
FNRPFPS : Fédération régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs  
FRC : Fédération régionale des chasseurs  
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)  
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement  
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux  
MAE : Mesures agro-environnementales  
MAETER : Mesures agro-environnementales territorialisées  
MAP : Ministère de l'agriculture et de la pêche  
MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire  
MEDDM : Ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de la Mer (ex MEEDDAT)  
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle  
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage  
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques  
ONF : Office national des forêts  
ONG : Organisation non gouvernementale  
OPIE : Office pour les insectes et leur environnement  
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)  
POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)  
PSG : Plan simple de gestion  
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux  
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)  
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux  
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)  
SIG : Système d'information géographique  
UE : Union européenne  
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature  
WWF : World wildlife fund  
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux  
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique  
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)  
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

## **ANNEXE 2 : glossaire**

### **Animateur – structure animatrice**

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

### **Association végétale**

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

### **Avifaune**

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

### **Biocénose**

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

### **Biodiversité**

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

### **Biotope**

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

### **Charte Natura 2000**

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

### **Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)**

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

### **Communauté végétale**

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

### **Contrats Natura 2000**

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

#### Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

#### Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

#### Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

#### Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDT)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en oeuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

#### Direction régionale de l'environnement (DREAL)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en oeuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

#### Dynamique de la végétation

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climat, l'évolution est dite progressive ou régressive.

#### Document d'objectifs (Docob)

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en oeuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

#### Espèce indicatrice

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

#### Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

#### Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

#### État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

#### État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

#### Études et notices d'impact

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

#### Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

#### Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

#### Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

#### Formation végétale

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

#### Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

#### Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

#### Groupement végétal

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

#### Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

#### Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

#### Habitat naturel ou semi-naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

#### Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

#### Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

#### Mesures agri-environnementales

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de

l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

#### Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

#### Structure porteuse

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

#### Physionomie

Aspect général d'une végétation.

#### Phytosociologie

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

#### Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

#### Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, panonique, steppique et littoraux de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

#### Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

#### Sites d'importance communautaire (SIC)

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats" (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

#### Station

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

#### Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

#### Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

#### Zones de protection spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

#### Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

### ANNEXE 3 : codes FSD

CODE	DESCRIPTION (en français)	CODE	DESCRIPTION (en français)
100	mise en culture	601	golf
101	modification des pratiques culturales	602	complexe de ski
102	fauche/coupe	603	stade
110	épandage de pesticides	604	circuit, piste
120	fertilisation	605	hippodrome
130	irrigation	606	parc d'attraction
140	pâturage	607	terrain de sport
141	abandon de systèmes pastoraux	608	camping, caravane
150	remembrement	609	autres complexes de sports et de loisirs
151	élimination des haies et boqueteaux	610	centres d'interprétation
160	gestion forestière	620	sports et loisirs de nature
161	plantation forestière	621	sports nautiques
162	artificialisation des peuplements	622	randonnée, équitation et véhicules non motorisés
163	replantation forestière	623	véhicules motorisés
164	éclaircissage	624	escalade, varape, spéléologie
165	élimination des sous-étages	625	vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon
166	élimination des arbres morts ou déperissants	626	ski, ski hors piste
167	déboisement	629	autres sports de plein air et activités de loisirs
170	élevage du bétail	690	autres loisirs et activités de tourisme
171	stock feeding	700	pollutions
180	brûlage	701	pollution de l'eau
190	autres activités agricoles et forestières	702	pollution de l'air
200	pêche, pisciculture, aquaculture	703	pollution du sol
210	pêche professionnelle	709	autres formes ou formes associées de pollution
211	pêche à poste	710	nuisances sonores
212	pêche hauturière	720	piétinement, surfréquentation
213	pêche aux arts traînants	730	manoeuvres militaires
220	pêche de loisirs	740	vandalisme
221	bêchage pour appâts	790	autres pollutions ou impacts des activités humaines
230	chasse	800	comblement et assèchement
240	prélèvements sur la faune	801	poldérisation
241	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)	802	modification du profil des fonds marins, estuaires et zones humides
242	désairage (rapaces)	803	comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous

243	piégeage, empoisonnement, braconnage	810	drainage
244	autres prélèvements dans la faune	811	gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de drain.
250	prélèvements sur la flore	820	extraction de sédiments (lave,...)
251	pillage de stations floristiques	830	recalibrage
290	autres activités de pêche, chasse et cueillette	840	mise en eau
300	extraction de granulats	850	modification du fonctionnement hydrographique
301	carrières	851	modification des courants marins
302	enlèvement de matériaux de plage	852	modification des structures
310	extraction de la tourbe	853	gestion des niveaux d'eau
311	extraction manuelle de la tourbe	860	dumping, dépôt de dragage
312	extraction mécanique de la tourbe	870	endigages, remblais, plages artificielles
320	recherche et exploitation pétrolière	871	défense contre la mer, ouvrages de protection côtiers
330	mines	890	autres changements des conditions hydrauliques induits par l'hom.
331	activités minières à ciel ouvert	900	érosion
340	salines	910	envasement
390	autres activités minières et d'extraction	920	assèchement
400	urbanisation, industrialisation et activités similaires	930	submersion
401	zones urbanisées, habitat humain	940	catastrophes naturelles
402	urbanisation continue	941	inondation
403	habitat dispersé	942	avalanche
409	autres formes d'habitats	943	éboulement, glissement de terrain
410	zones industrielles ou commerciales	944	tempête, cyclone
411	usine	945	volcanisme
412	stockage industriel	946	tremblement de terre
419	autres zones industrielles/commerciales	947	raz de marée
420	décharges	948	incendie naturel
421	dépôts de déchets ménagers	949	autres catastrophes naturelles
422	dépôts de déchets industriels	950	évolution biocénotique
423	dépôts de matériaux inertes	951	accumulation de matières organiques
424	autres décharges	952	eutrophisation
430	équipements agricoles	953	acidification
440	entreposage de matériaux	954	envahissement d'une espèce
490	autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire	960	relations interspécifiques à la faune
500	réseau de communication	961	compétition
501	sentier, chemin, piste cyclable	962	parasitisme
502	route, autoroute	963	apport de maladie
503	voie ferrée, TGV	964	pollution génétique

504	zones portuaires	965	prédation
505	aérodrome	966	antagonisme avec des espèces introduites
506	aéroport, héliport	967	antagonisme avec des animaux domestiques
507	pont, viaduc	969	autres formes ou formes associées de compétition à la faune
508	tunnel	970	relations interspécifiques à la flore
509	autres réseaux de communication	971	compétition
510	transport d'énergie	972	parasitisme
511	ligne électrique	973	apport de maladie
512	pipe line	974	pollution génétique
513	autres formes de transport d'énergie	975	manque d'agents pollinisateurs
520	navigation	976	dégâts de gibier
530	amélioration de l'accès du site	979	autres formes ou formes associées de compétition à la flore
590	autres formes de transport et de communication	990	autres processus naturels
600	équipements sportifs et de loisirs		

# Document d'objectifs Natura 2000

## *Guide pour une rédaction synthétique*

Luc TERRAZ



### G.I.P ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS

ENSAM  
ADRESSE POSTALE :  
2 place Viala  
34060 Montpellier cedex 2  
SIEGE ET LIVRAISON :  
Annexe Mandon bât 14 – 397, rue de Las Sorbes  
Tél. 04 67 04 30 30  
Fax 04 67 52 77 93  
e-mail : [aten@espaces-naturels.fr](mailto:aten@espaces-naturels.fr)

### GIP ATEN - Groupement d'intérêt public

Ministère de l'Écologie, de l'aménagement et du développement durables, Parcs nationaux, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, Réserves naturelles de France, Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Station biologique de la Tour du Valat, Fédération des conservatoires d'espaces naturels.